



Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Gien
COMMUNE DE COULLONS
45 720
Tél. 02 38 36 10 10
Fax 02 38 29 23 07

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2010

Approuvé par délibération du Conseil municipal n° 2011-.....du 21 juillet 2011

présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article [L. 1411-13](#).

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article. »

Sommaire

1.	Caractérisation technique du service	3
1)	Territoire desservi	3
2)	Mode de gestion du service	3
3)	Population desservie	3
4)	Nature de la ressource en eau	3
5)	Nombre d'abonnements	3
6)	Volumes vendus au cours de l'exercice	3
7)	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	3
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	4
8)	Modalités de tarifification	4
9)	Facture-type d'eau	4
10)	Recettes	4
3.	Financement des investissements	5
11)	Branchements en plomb	5
12)	Montants financiers	5
13)	État de la dette du service	5
14)	Amortissements	5
15)	Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	5
16)	Programmes pluri-annuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice – NÉANT	5
4.	Indicateurs de performances	6
17)	Qualité de l'eau	6
18)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	6
19)	Rendement du réseau de distribution	6
20)	Indice linéaire des volumes non comptés	7
21)	Indice linéaire de pertes en réseau	7
22)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	7
23)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	7
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	8
24)	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	8
25)	Opérations de coopération décentralisée (art. L. 1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales)	8
6.	Annexes	9

1. Caractérisation technique du service

1) Territoire desservi

Le service public d'eau potable est géré par la commune de Coullons pour l'intégralité de son territoire communal.

2) Mode de gestion du service

Le service public d'eau potable est géré en **régie directe**. Ce service fait l'objet d'un budget annexe (comptabilité M 49).

Une partie des installations est partagée avec la commune d'Autry-le-Châtel (station de pompage commune), ce qui fait l'objet d'un remboursement de frais annuel. Les travaux de modernisation de la station ont été réalisés par la commune de Coullons pour le compte des deux collectivités, par le biais d'une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage (délibération n° 2009-079 du 26 novembre 2009).

3) Population desservie

Le service public d'eau potable dessert 2 479 habitants, y compris les résidents saisonniers.

4) Nature de la ressource en eau

	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement autorisé (m ³ /j)	Volume prélevé (m ³ /an)
Forage n° 1 (captage de la source des Bouards)	NC (sup. à 160 m ³ /h ¹)	Sans objet	296 637 m ³

5) Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques	1 378
Abonnés non domestiques	1 (<i>cartonnerie Chouanard</i>)
Total	1 379

6) Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m ³ /an)
Aux abonnés domestiques	137 469
Aux abonnés non domestiques	89 002
Total	226 471

7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

Le linéaire du réseau de canalisations du service d'eau potable est de 135 kilomètres environ.

¹ Source : Schéma d'alimentation en eau potable de la commune de Coullons, bureau d'études Saunier-Techna, 2002.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

8) Modalités de tarification

Les tarifs applicables en 2010 ont été les suivants :

Tarifs valables du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} octobre 2011 : (délibération n° 2009-081 du 26 novembre 2009)

Tarifs au 1er janvier 2010	
Redevance d'entretien du compteur	
Compteur de diamètre 15 et 20	41,58 € HT
Compteur de diamètre 25	64,39 € HT
Compteur de diamètre 32	97,15 € HT
au-delà	213,19 € HT
Prix de l'eau	
Consommation	0,95 € HT / m ³
Cartonnerie DS Smith Chouanard	0,50 € HT / m ³

Voir délibération en annexes.

9) Facture-type d'eau

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont indiquées en annexes.

10) Recettes

	2008
1 ^{er} semestre	87 613,88 € HT
2 ^{ème} semestre	148 127,66 € HT
Total ventes d'eau	235 741,54 € HT
Exportations	Sans objet
Subventions	Sans objet
Contributions du budget général (CA 2010)	Sans objet

3. Financement des investissements

11) Branchements en plomb

Nombre de branchements en plomb changés en 2010	1
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} janvier 2011	25
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année par rapport au nombre total de branchements en plomb	0,03 %
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, par rapport au nombre total de branchements en plomb	46 %

12) Montants financiers

Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	404 416,18 €
Montant des subventions	0,00 €
Montant des contributions du budget général	0,00 €

13) État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31/12/10	587 201,51 €
Montant remboursé durant l'exercice	42 018,49 €
Dont en capital	12 798,49 €
Dont en intérêts	29 220,00 €

Caractéristiques : emprunt de 600 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, pour une durée de 25 ans, au taux fixe de 4,87 %, pour financer les travaux de remplacement d'une canalisation et modernisation de la station de pompage. Première annuité le 25/01/2010.

14) Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Travaux d'amélioration du réseau	33 876,87 €

Voir tableau des amortissements en annexes.

15) Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

En 2010, la collectivité a réalisé les travaux de renforcement du réseau suivants :

- Acquisition de matériel de télérelevé et logiciel pour un montant de 2 988,00 € HT (opération 1002), afin de faciliter les opérations de relevé des compteurs. L'équipement des compteurs avec des puces électroniques sera réalisé par tranches sur plusieurs années ;
- Travaux à la station de pompage (sécurisation de la production et remise aux normes) : achèvement des travaux pour un montant de travaux de 277 702,51 € HT (opération 1008) ;
- Conduite station (opération 1013) : solde des travaux pour un montant de 123 725,67 € HT.

16) Programmes pluri-annuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice – NÉANT

4. Indicateurs de performances

17) Qualité de l'eau

Analyses	Nombre de prélèvement réalisés en 2010	Nombre de prélèvements non conformes*
Station de pompage (eau à la source)	0	0
Station de traitement (eau potabilisée)	3	0
Restaurant scolaire	3	0
Mairie	6	0

* analyses microbiologiques et paramètres physico-chimiques.

Voir en annexes les résultats des derniers prélèvements de 2010 à la station de traitement (avant et après traitement).

18) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **10 %**.

Soit :

10 points pour l'existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

20 points pour une mise à jour au moins annuelle du plan : NON

+10 points pour :

- Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux) : incomplète
- Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations : OUI
- Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation) et des servitudes : incomplète
- Localisation des branchements sur la base du plan cadastral : NON
- Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) : OUI
- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements : NON
- Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans) : NON
- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations : NON

(hors grands ouvrages : réservoirs, stations de traitement, pompes.)

NB. Un schéma d'alimentation en eau potable a été réalisé en 2002, à la demande de la commune, par le cabinet SAUNIER-TECHNA. Ce schéma comportait des préconisations assorties d'un phasage et d'un estimatif. Ces préconisations sont en cours d'achèvement (remplacement d'une canalisation, travaux à la station de pompage).

19) Rendement du réseau de distribution

Volumes en m³ :

Volume produit (V1)	296 637	m3
Volume importé (V2)	0	
Volume exporté (V3)	0	
Volume mise en distribution (V4)	296 637	
Pertes (V5)	NC	
Volume consommé autorisé (V6)	296 637	
Volume comptabilisé (V7)	226 471	
Volume consommateurs sans comptage (V8) estimation	70 151	
Volume de service du réseau (V9) estimation	15	

Le rendement du réseau de distribution est de 100 %².

20) Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,42 m³/km/jour³.

21) Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 0 m³/km/jour⁴. (Impossible d'estimer les pertes du réseau faute de compteurs intermédiaires systématiques).

22) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,29 %⁵ compte tenu des travaux de remplacement d'une canalisation entre la station de pompage et le château d'eau en 2009-2010.

23) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 0 % (aucune action en cours).

La commune projette d'améliorer la sécurisation du point de pompage (clôture).

À noter que ces indicateurs sont à prendre avec précautions, compte tenu des inconnues suivantes :

- **Pertes du réseau,**
- **Volumes consommés sans comptages (les bâtiments communaux, l'arrosage des espaces verts et des terrains sportifs n'ont pas de compteur), des compteurs intermédiaires sont en cours d'installation en 2010,**
- **Volumes d'exploitation du réseau (purges effectuées).**

² Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)

³ Ilvc = (V4-V7)/(365*linéaire de réseau de desserte)

⁴ Ilp = (V4-V6)/(365*linéaire de réseau de desserte)

⁵ Tr = ((L_n+L_{n-1}+L_{n-2}+L_{n-3}+L_{n-4})/5)/Linéaire de réseau de desserte

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

24) Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Le service n'a accordé aucun abandon de créance au cours de l'exercice et n'a pas contribué au fonds de solidarité eau (dans le cadre du F.U.L. géré par le Conseil général du Loiret).

Par délibération n° 2010-028 du 1^{er} avril 2010, des titres ont été admis en non-valeur pour un montant de 889,40 € :

120,12 € (rôle 1998)

79,35 € (rôle 1999)

75,60 € (rôle 2002)

614,33 € (rôle 2003)

25) Opérations de coopération décentralisée (art. L. 1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales)

Néant.

6. Annexes

- Facture-type pour une consommation de 120 m³,
- Etat de l'actif / amortissements,
- Délibération n° 2009-081 du 26 novembre 2009 fixant le prix de l'eau pour l'année 2010,
- Délibération n° 2009-084 du 17 décembre 2009 portant tarifs des branchements,
- Délibération n° 2010-028 du 1^{er} avril 2010 portant admission en non-valeur,
- Délibération n° 2009-079 du 26 novembre 2009 portant signature d'une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Autry-le-Châtel pour les travaux de la station de pompage,
- Analyse d'eau.

ETAT DE L'ACTIF - AMORTISSEMENT SERVICE DES EAUX

ART	ANNEE	MOIS	DESIGNATION	N° D'INVENTAIRE	Mt ENTREE	Mt ACTIF	Durée	FRANCS	FRANCS	FRANCS	EUROS	EUROS	EUROS							FIN D'Am	
								Am ANNUEL	VAL.RESID	Valeur Résid.	Am.2008	Valeur Résid.2008	Am 2009	Valeur Résid.2009	Am 2010	Valeur Résid.2010	Am 2011	Valeur Résid.2011	Am 2012		Valeur Résid 2012
281311	1987		DIVERS BATIMENTS		1473,06 F	1473,06 F	30	49,10 F	491,02 F	74,86 €	7,49 €	67,37 €	7,49 €	59,88 €	7,49 €	52,39 €	7,49 €	44,90 €	7,49 €	37,41 €	2017
SS TOTAL					1473,06 F	1473,06 F			491,02 F	74,86 €	7,49 €	67,37 €	7,49 €	59,88 €	7,49 €	52,39 €	7,49 €	44,90 €	7,49 €	37,41 €	

ART	ANNEE	MOIS	DESIGNATION	N° D'INVENTAIRE	Mt ENTREE	Mt ACTIF	Durée	FRANCS	FRANCS	FRANCS	EUROS	EUROS	EUROS							FIN D'Am		
								Am ANNUEL	VAL.RESID	Valeur Résid.	Am.2008	Valeur Résid.2008	Am 2009	Valeur Résid.2009	Am 2010	Valeur Résid.2010	Am 2011	Valeur Résid.2011	Am 2012		Valeur Résid 2012	
281531	1974		A.E.P. 9ème TRANCHE		1508 106,70 F	1508 106,70 F	40	37 702,67 F	263 918,67 F	40 234,14 €	5 747,73 €	34 486,41 €	5 747,73 €	28 738,68 €	5 747,73 €	22 990,95 €	5 747,73 €	17 243,22 €	5 747,73 €	11 495,49 €	2014	
	1977		A.E.P. 10ème TRANCHE		943 844,23 F	943 844,23 F	40	23 596,11 F	235 961,06 F	35 972,03 €	3 597,20 €	32 374,83 €	3 597,20 €	28 777,63 €	3 597,20 €	25 180,43 €	3 597,20 €	21 583,23 €	3 597,20 €	17 986,03 €	2017	
	1978		A.E.P. 10ème TRANCHE		17 849,91 F	17 849,91 F	40	446,25 F	4 908,73 F	748,33 €	68,03 €	680,30 €	68,03 €	612,27 €	68,03 €	544,24 €	68,03 €	476,21 €	68,03 €	408,18 €	2018	
	1978		A.E.P. 10ème TRANCHE		428 846,53 F	428 846,53 F	40	10 721,16 F	117 932,80 F	17 978,74 €	1 634,43 €	16 344,31 €	1 634,43 €	14 709,88 €	1 634,43 €	13 075,45 €	1 634,43 €	11 441,02 €	1 634,43 €	9 806,59 €	2018	
	1978		ADDUCTION EAU LA MAUBELLE		23 534,96 F	23 534,96 F	40	588,37 F	6 472,11 F	986,67 €	89,70 €	896,97 €	89,70 €	807,27 €	89,70 €	717,57 €	89,70 €	627,87 €	89,70 €	538,17 €	2018	
	1980		ADDUCTION EAU CAS ROUGE		29 757,82 F	29 757,82 F	40	743,95 F	9 671,29 F	1 474,38 €	13,41 €	1 360,97 €	13,41 €	1 247,56 €	13,41 €	1 134,15 €	13,41 €	1 020,74 €	13,41 €	907,33 €	2020	
	1980		A.E.P. 12ème TRANCHE		150 250,40 F	150 250,40 F	40	3 756,26 F	48 831,38 F	7 444,30 €	572,64 €	6 871,66 €	572,64 €	6 299,02 €	572,64 €	5 726,38 €	572,64 €	5 153,74 €	572,64 €	4 581,10 €	2020	
	1980		A.E.P. 10ème TRANCHE		2 424,00 F	2 424,00 F	40	60,60 F	600,60 F	120,10 €	9,24 €	110,86 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	2020
	1981		ADDUCTION EAU LA REGENCE		138 068,44 F	138 068,44 F	40	3 451,71 F	48 323,95 F	7 366,94 €	526,21 €	6 840,73 €	526,21 €	6 314,52 €	526,21 €	5 788,31 €	526,21 €	5 262,10 €	526,21 €	4 735,89 €	2021	
	1983		A.E.P. LA REGENCE		6 435,73 F	6 435,73 F	40	160,89 F	2 574,29 F	392,45 €	24,53 €	367,92 €	24,53 €	343,39 €	24,53 €	318,86 €	24,53 €	294,33 €	24,53 €	269,80 €	2023	
	1986		INTEGRATION RESEAU		190 902,26 F	190 902,26 F	40	4 772,56 F	90 678,57 F	13 823,86 €	727,57 €	13 096,29 €	727,57 €	12 368,72 €	727,57 €	11 641,15 €	727,57 €	10 913,58 €	727,57 €	10 186,01 €	2026	
	1987		INTEGRATION RESEAU		83 549,86 F	83 549,86 F	40	2 088,75 F	4 177,93 F	6 368,55 €	318,43 €	4 177,93 €	318,43 €	5 731,69 €	318,43 €	5 413,26 €	318,43 €	5 094,83 €	318,43 €	4 776,40 €	2027	
	1988		INTEGRATION RESEAU		560 231,00 F	560 231,00 F	40	14 005,78 F	294 121,28 F	44 838,50 €	2 135,17 €	42 703,33 €	2 135,17 €	40 568,16 €	2 135,17 €	38 432,99 €	2 135,17 €	36 297,82 €	2 135,17 €	34 162,65 €	2028	
	1990		INTEGRATION RESEAU		38 010,11 F	38 010,11 F	40	950,25 F	21 855,81 F	3 331,90 €	144,87 €	3 187,03 €	144,87 €	3 042,16 €	144,87 €	2 897,29 €	144,87 €	2 752,42 €	144,87 €	2 607,55 €	2030	
	1991		RENOVATION CHATEAU D'EAU		429 098,50 F	429 098,50 F	40	10 727,46 F	257 459,10 F	39 249,39 €	1 635,39 €	37 614,00 €	1 635,39 €	35 978,61 €	1 635,39 €	34 343,22 €	1 635,39 €	32 707,83 €	1 635,39 €	31 072,44 €	2031	
	1992		RENFORCEMENT RESEAU - POMPAGE		176 292,26 F	176 292,26 F	40	4 407,31 F	110 182,66 F	16 797,24 €	671,89 €	16 125,35 €	671,89 €	15 453,46 €	671,89 €	14 781,57 €	671,89 €	14 109,68 €	671,89 €	13 437,79 €	2032	
	1995		FOSSÉS STATION DE POMPAGE		13 613,50 F	13 613,50 F	40	340,34 F	9 189,11 F	1 400,87 €	51,88 €	1 348,99 €	51,88 €	1 297,11 €	51,88 €	1 245,23 €	51,88 €	1 193,35 €	51,88 €	1 141,47 €	2035	
	1995		RUE DE LA POSTE		132 479,25 F	132 479,25 F	40	3 311,98 F	89 423,49 F	13 632,52 €	504,91 €	13 127,62 €	504,91 €	12 622,71 €	504,91 €	12 117,80 €	504,91 €	11 612,89 €	504,91 €	11 107,98 €	2035	
	1995		ROUTE DE BLANCAFORT		18 164,00 F	18 164,00 F	40	454,10 F	12 260,70 F	1 869,13 €	69,23 €	1 799,90 €	69,23 €	1 730,67 €	69,23 €	1 661,44 €	69,23 €	1 592,21 €	69,23 €	1 522,98 €	2035	
	1995		RENFORCEMENT RESEAUX DIVERS		24 017,97 F	24 017,97 F	40	600,45 F	16 212,13 F	2 471,52 €	91,54 €	2 379,99 €	91,54 €	2 288,45 €	91,54 €	2 196,91 €	91,54 €	2 105,37 €	91,54 €	2 013,83 €	2035	
	1997		RENFORCEMENT ROUTE DE ST FLORENT		221 746,42 F	221 746,42 F	40	5 543,66 F	160 766,15 F	24 508,64 €	845,13 €	23 663,52 €	845,13 €	22 818,39 €	845,13 €	21 973,26 €	845,13 €	21 128,13 €	845,13 €	20 283,00 €	2037	
	2001		REMPACEMENT ANTI-BELLIER		78 520,00 F	78 520,00 F	10	7 852,00 F	23 556,00 F	3 591,09 €	119,03 €	2 394,06 €	119,03 €	1 197,03 €	119,03 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2011
	2001		RESEAU P LOMB RUE P.L BOURASSIN		19 691,55 F	19 691,55 F	40	492,29 F	16 245,53 F	2 476,61 €	75,05 €	2 401,57 €	75,05 €	2 326,52 €	75,05 €	2 251,47 €	75,05 €	2 176,42 €	75,05 €	2 101,37 €	2041	
	2001		RENFORCEMENT Rte CERDON/Rue S.LELEVRE/Rue P.L BOURASSIN		975 208,01 F	975 208,01 F	40	24 380,20 F	804 546,61 F	122 652,34 €	3 716,74 €	118 935,60 €	3 716,74 €	115 218,86 €	3 716,74 €	111 502,12 €	3 716,74 €	107 785,38 €	3 716,74 €	104 068,64 €	2041	
	2002		RESEAU P LOMB BARBE GRISE		37 106,05 F	37 106,05 F	40	927,65 F	31 540,14 F	4 808,26 €	141,42 €	4 666,84 €	141,42 €	4 525,42 €	141,42 €	4 384,00 €	141,42 €	4 242,58 €	141,42 €	4 101,16 €	2042	
	2003		RESEAU P LOMB Rue du pont St Martin	RéseauxP lomb-002-001	6 682,23 F	6 682,23 F	40	167,06 F	6 014,01 F	916,83 €	25,47 €	891,36 €	25,47 €	865,89 €	25,47 €	840,42 €	25,47 €	814,95 €	25,47 €	789,48 €	2043	
	2004		RUE DES PRES		50 297,55 €	50 297,55 €	40	1 257,44 €	305 185,51 F	46 525,23 €	1 257,44 €	45 267,79 €	1 257,44 €	44 000,35 €	1 257,44 €	42 752,91 €	1 257,44 €	41 495,47 €	1 257,44 €	40 238,03 €	2044	
	2006		RESEAU P LOMB RUE CLEMONT	RéseauxP lomb-002-002	362,96 €	362,96 €	40	9,07 €	2 261,87 F	344,82 €	9,07 €	335,75 €	9,07 €	326,68 €	9,07 €	317,61 €	9,07 €	308,54 €	9,07 €	299,47 €	2046	
	2007		RENFORCEMENT ROUTE DE BLANCAFORT	Rte Blanc-Clemont-009	167 515,29 €	167 515,29 €	40	4 187,88 €	107 135,58 F	163 327,41 €	4 187,88 €	159 139,53 €	4 187,88 €	154 951,65 €	4 187,88 €	150 763,77 €	4 187,88 €	146 575,89 €	4 187,88 €	142 388,01 €	2047	
	2007		RENFORCEMENT CŒUR DE VILLAGE	CœurVillage-012-001	100 460,55 €	100 460,55 €	40	2 511,51 €	642 503,58 F	97 949,04 €	2 511,51 €	95 437,53 €	2 511,51 €	92 926,02 €	2 511,51 €	90 414,51 €	2 511,51 €	87 903,00 €	2 511,51 €	85 391,49 €	2047	
	2008		Reprise réseau 1992	1992-002	2 872,08 €	2 872,08 €	40	71,80 €	18 839,61 F	2 872,08 €	148,80 €	1 723,28 €	148,80 €	574,48 €	148,80 €	502,68 €	148,80 €	430,88 €	148,80 €	359,08 €	2032	
	2008		Bouclage folie	ChemFolieBouclage-002-001	10 470,00 €	10 470,00 €	40	261,75 €	68 678,70 F	10 470,00 €	261,75 €	10 208,25 €	261,75 €	9 946,50 €	261,75 €	9 684,75 €	261,75 €	9 423,00 €	261,75 €	9 161,25 €	2048	
	2010	12	CONDUITE DN 125 STATION	StationConduite-013-001	660 340,77 €	660 340,77 €	50	13 206,82 €									13 206,82 €	647 133,95 €	13 206,82 €	633 927,13 €	2060	
SS TOTAL					7 246 750,89 F	7 246 750,89 F			4 834 035,17 F	736 943,91 €	34 111,29 €	702 832,66 €	34 111,29 €	668 721,37 €	33 034,29 €	635 687,08 €	45 044,08 €	1 250 983,77 €	45 044,08 €	1 205 939,69 €		

ART	ANNEE	MOIS	DESIGNATION	N° D'INVENTAIRE	Mt ENTREE	Mt ACTIF	Durée	FRANCS	FRANCS	FRANCS	EUROS	EUROS	EUROS							FIN D'Am	
								Am ANNUEL	VAL.RESID	Valeur Résid.	Am.2008	Valeur Résid.	Am 2009	Valeur Résid.2009	Am 2010	Valeur Résid.2010	Am 2011	Valeur Résid.2011	Am 2012	Valeur Résid 2012	
281831	2010	8	TERMINAL DE SAISIE	EauxMatériel-011	2 988,00 €	2 988,00 €	5										597,60 €	2 390,40 €	597,60 €	1 792,80 €	2015
SS TOTAL					2 988,00 F	2 988,00 F											597,60 €	2 390,40 €	597,60 €	1 792,80 €	

ART	ANNEE	MOIS	DESIGNATION	N° D'INVENTAIRE	Mt ENTREE	Mt ACTIF	Durée	FRANCS	FRANCS	FRANCS	EUROS	EUROS	EUROS							FIN D'Am
								Am ANNUEL	VAL.RESID	Valeur Résid.	Am.2008	Valeur Résid.	Am 2009	Valeur Résid.2009	Am 2010	Valeur Résid.2010	Am 2011	Valeur Résid.2011	Am 2012	Valeur Résid 2012
2805	2011	6	LOGICIEL RELEVÉ COMPTEURS EAU	EauxMatériel-012	2 824,00 €	2 824,00 €	5													

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille neuf, le jeudi 26 novembre, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PICHÉRY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 novembre 2009.

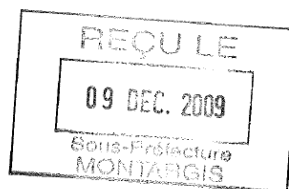
Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	14
Suffrages exprimés :	17

PRÉSENTS : Hervé PICHÉRY, Maire, Michel LARMUZEAUX, David BOUCHER, Gilles AMOS, adjoints, Jean-Philippe DEVIENNE, Jean-Jacques AUBEL, Philippe NICOLAS, Sylvie BOUCHET, Patrick GARNIER, Véronique SECEMBER, Jacques LE PEUTIT, Agnès COUTANT, Philippe ALBAGLI, Jean-Philippe CASSIER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MARQUET a donné pouvoir à Michel LARMUZEAUX,
Marie-Claire AUBEL a donné pouvoir à Agnès COUTANT,
Frédéric HUBERT a donné pouvoir à Hervé PICHÉRY,
Stéphane COUTANT,
Evelyne CLAVIER.

SECRÉTAIRE : David BOUCHER



Délibération
n° 2009-081

SERVICE DES EAUX – TARIFS 2010

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les dispositions de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui impose notamment une nouvelle tarification à mettre en place au plus tard le 1er janvier 2010. La commune étant située en zone de répartition des eaux (ZRE), la tarification dégressive actuellement pratiquée deviendra impossible (principe d'un prix fixe de l'eau au m³ ou bien progressif), ceci dans un souci de préservation de la ressource en eau.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-12 et suivants, R. 2224-6 et suivants,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006

Vu l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume consommé,

Vu sa délibération n° 2009-034 du 18 juin 2009,

Considérant que l'intégralité du territoire communal est situé en Zone de Répartition des Eaux,

Considérant que la situation particulière de la cartonnerie DS Smith-Chouanard, qui est le principal usager du service des eaux en termes de volume consommé (un tiers) justifie l'application d'un tarif spécial sans mettre en cause le principe d'égalité des usagers, compte tenu :

- d'une part de la nécessité de garantir l'équilibre du budget du service des eaux,
- d'autre part de la nécessité de préserver l'activité économique de la cartonnerie, principal employeur de la commune, dont la facture d'eau se trouverait augmentée de plus de 50 % par l'application du tarif général,
- et enfin du caractère transitoire de ce tarif, la Cartonnerie ayant vocation à sécuriser sa ressource en eau par un approvisionnement direct dans la nappe,

Sur proposition de la commission des finances réunie le 23 novembre 2009,

Et après en avoir délibéré par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. CASSIER),

FIXE les tarifs de l'eau de la façon suivante, applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 :

.../...

.../...

Redevance d'entretien du compteur	
Compteur de diamètre 15 et 20	41,58 € HT
Compteur de diamètre 25	64,39 € HT
Compteur de diamètre 32	97,15 € HT
au-delà	213,19 € HT

Prix de l'eau	
Consommation - prix fixe	0,95 € HT / m ³
Prix spécial - Cartonnerie DS Smith	0,50 € HT / m ³

Pour extrait certifié conforme,
En mairie de Coullons,
Le 3 décembre 2009
Le Maire, Hervé PICHÉRY



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le jeudi 17 décembre, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PICHÉRY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2009.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	15
Suffrages exprimés :	18

PRÉSENTS : Hervé PICHÉRY, Maire, Philippe MARQUET, Michel LARMUZEAUX, David BOUCHER, Gilles AMOS, adjoints, Jean-Philippe DEVIENNE, Jean-Jacques AUBEL, Marie-Claire AUBEL, Philippe NICOLAS, Patrick GARNIER, Jacques LE PEUTIT, Stéphane COUTANT, Agnès COUTANT, Philippe ALBAGLI, Jean-Philippe CASSIER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Frédéric HUBERT a donné pouvoir à Philippe MARQUET,
Sylvie BOUCHET a donné pouvoir à David BOUCHER,
Véronique SÉCEMBER a donné pouvoir à Agnès COUTANT.
Evelyne CLAVIER est excusée.

SECRÉTAIRE : David BOUCHER



Délibération
n° 2009-084

SERVICE DES EAUX – TARIFS DES BRANCHEMENTS 2010

Le Conseil Municipal,
Entendu les explications de Monsieur le Maire,
Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission des finances réunie le 14 décembre 2009,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE qu'à compter du 1^{er} Janvier 2010 les tarifs pour les branchements seront ceux correspondants au tableau ci-dessous :

Désignation des ouvrages		Prix unitaire HT
<i>Dispositif de prise en charge :</i>		
Ø 20	U	102,66 €
Ø 25	U	108,46 €
Ø 30	U	161,23 €
Ø 40	U	205,89 €
Raccord SR 12	U	22,04 €
<i>Canalisation CPVR (pose et terrassement compris) :</i>		
Ø 21/25	ml	17,17 €
Ø 26,8/32	ml	19,15 €
Ø 33,6/40	ml	21,69 €
Ø 42/50	ml	26,45 €
Ouverture tranchée	ml	16,24 €
Citerneau C6	U	398,46 €
Tube allonge	U	19,72 €
Bouche à clé	U	16,24 €
Compteur coaxial Ø 15	U	92,79 €
Regard pour compteur	U	126,43 €

.../...

.../...

Robinet d'arrêt avant compteur et purgeur y compris pose du BY PASS :

Ø 20	U	30,97 €
Ø 25	U	40,01 €
Ø 30	U	90,47 €
Ø 40	U	109,63 €
Croisement de canalisation	U	16,24 €
Réfection après travaux de chaussée au trottoir empierré	m ²	16,24 €
Réfection après travaux de chaussée goudronnée	m ²	28,78 €
Mise en œuvre de sable	m ³	23,79 €
Mise en œuvre de tout-venant	m ³	24,95 €
Percement de mur, passage en sous œuvre	U	62,64 €
Percement de regard, boîte	U	28,42 €
Déplacement forfaitaire véhicule	Km	0,50 €

Déplacements pour déplacement (ouverture, fermeture d'un compteur, autres cas)

par
déplacement 20,00 €

Pour extrait certifié conforme,
En mairie de Coullons,
Le 21 décembre 2009
Le Maire, Hervé PICHÉRY



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le jeudi 1^{er} avril, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PICHÉRY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2010.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	15
Suffrages exprimés :	17

PRÉSENTS : Hervé PICHÉRY, Maire, Philippe MARQUET, Michel LARMUZEAUX, David BOUCHER, Gilles AMOS, adjoints, Jean-Philippe DEVIENNE, Jean-Jacques AUBEL, Philippe NICOLAS, Sylvie BOUCHET, Patrick GARNIER, Véronique SÉCEMBER, Jacques LE PEUTIT, Agnès COUTANT, Philippe ALBAGLI, Jean-Philippe CASSIER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Marie-Claire AUBEL a donné pouvoir à Michel LARMUZEAUX
Frédéric HUBERT a donné pouvoir à Philippe MARQUET
Evelyne CLAVIER
Stéphane COUTANT

SECRÉTAIRE : David BOUCHER.

Délibération
n° 2010-028

SERVICE DES EAUX – ALLOCATION DE TITRES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'à la demande du Trésorier il convient d'allouer en non-valeur les titres ci-dessous qui sont définitivement irrécouvrables.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Vu la demande du Comptable du Trésor,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'allocation en non-valeur des titres, cotes ou produits dont les montants s'élèvent aux sommes suivantes :

Rôle de l'année 1998 :	120,12 €
Rôle de l'année 1999 :	79,35 €
Rôle de l'année 2002 :	75,60 €
Rôle de l'année 2003 et+ :	614,33 €
Total :	889,40 €

Pour extrait certifié conforme,
En mairie de Coullons,
Le 6 avril 2010
Le Maire, Hervé PICHÉRY



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le jeudi 26 novembre, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PICHÉRY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 novembre 2009.

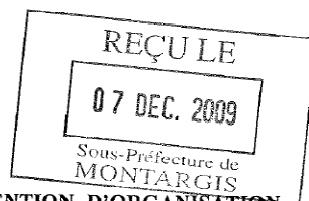
Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	14
Suffrages exprimés :	17

PRÉSENTS : Hervé PICHÉRY, Maire, Michel LARMUZEAUX, David BOUCHER, Gilles AMOS, adjoints, Jean-Philippe DEVIENNE, Jean-Jacques AUBEL, Philippe NICOLAS, Sylvie BOUCHET, Patrick GARNIER, Véronique SECEMBER, Jacques LE PEUTIT, Agnès COUTANT, Philippe ALBAGLI, Jean-Philippe CASSIER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MARQUET a donné pouvoir à Michel LARMUZEAUX,
Marie-Claire AUBEL a donné pouvoir à Agnès COUTANT,
Frédéric HUBERT a donné pouvoir à Hervé PICHÉRY,
Stéphane COUTANT,
Evelyne CLAVIER.

SECRÉTAIRE : David BOUCHER



Délibération
n° 2009-079

**TRAVAUX DE LA STATION DE POMPAGE – CONVENTION D'ORGANISATION
TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE D'AUTRY-LE-
CHÂTEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de la station de pompage ont été engagés conjointement avec la commune d'Autry-le-Châtel. Il convient de signer une convention entre les deux communes pour définir les modalités du reversement de la commune d'Autry (1/3 des études et travaux), sachant qu'actuellement la commune de Coullons règle l'intégralité des factures.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 21 juin 2007 du Conseil municipal d'Autry-le-Châtel acceptant les modalités de la répartition des frais liés aux travaux de sécurisation de la production de l'eau à la station de pompage des Bouards utilisée pour l'alimentation des deux territoires communaux,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le bureau d'études SAFEGE le 4 octobre 2005 pour un montant de 27 000,00 € HT et son avenant du 10 octobre 2007 d'un montant de 10 215,67 € HT,

Vu les marchés de travaux conclus avec les entreprises MERLIN TP, ROBIN-FROT, SNEF pour un montant total de 403 267,24 € HT,

Vu les frais d'étude, de géomètre, de publicité, de reprographie et autres frais divers, pour un montant total de 14 777,56 € HT,

Considérant qu'il convient de répartir le coût total de l'opération entre les deux communes, pour un tiers à Autry-le-Châtel et deux tiers à Coullons compte tenu de leur destination finale, et que le mode de répartition retenu est le volume approximatif d'eau utilisé par chaque commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de conclure avec la commune d'Autry-le-Châtel une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage définissant les modalités d'exécution de l'opération citée ci-dessus et répartissant les coûts à hauteur d'un tiers à Autry-le-Châtel et deux tiers à Coullons,

AUTORISE le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour extrait certifié conforme

En mairie de Coullons

Le 3 décembre 2009

Le Maire, Hervé PICHÉRY

Pour le Maire

Par délégation
P. MARQUET



Analyses d'eau